

haute finance, qui grossit au détriment du petit, de bien vouloir faire des profits abusifs aux dépens des petits cultivateurs. Par conséquent, monsieur le président, nous trouvons qu'un taux d'intérêt de 5 p. 100 serait une solution mitigée, se situant entre le taux d'intérêt abusif qu'il veut donner aux banques à charte et un taux d'intérêt de 3 p. 100 qui serait celui que prône le programme créditiste qu'il s'obstine à refuser.

Nous croyons notre amendement mitigé acceptable par les membres de l'opposition et du gouvernement.

**M. Lambert:** Monsieur le président, on évolue dans un cercle vicieux. On veut augmenter le taux d'intérêt afin de faire bénéficier les prêteurs d'argent de revenus accrus.

Dans le milieu agricole, on demande des prix plus convenables pour les produits des cultivateurs. Dans de telles circonstances, et étant donné que le commerce n'est pas en mesure de répondre à nos demandes bien légitimes, on s'adresse au gouvernement, qui les accorde bien rarement.

L'an dernier, je suis venu avec tous les autres cultivateurs demander au ministre de l'Agriculture de l'époque, M. Greene et au gouvernement des prix plus convenables, surtout dans le domaine de l'industrie laitière. Nous avons passé la journée à négocier, à tenter de convaincre les autorités du bien-fondé de nos demandes. Nous nous sommes présentés à sept heures du soir afin de pouvoir obtenir une promesse que le gouvernement continuerait à étudier cette question et que, par la suite, on proposerait une législation à long terme visant à répondre aux demandes bien légitimes des producteurs de lait industriel et de lait nature. On attend depuis ce temps-là. La situation ne s'est pas améliorée, ou à peu près pas. Même si un prix accru nous a été garanti, le coût de production a augmenté.

Or, aujourd'hui pour être en mesure de satisfaire à la demande des prêteurs d'argent qui exigent plus pour le prêt de leurs dollars, il faudrait que l'on prenne des dispositions visant à assurer aux emprunteurs des possibilités d'obtenir plus de revenu, ce qui leur permettrait de satisfaire à cette demande accrue du taux d'intérêt et d'effectuer en même temps les remboursements nécessaires.

Monsieur le président, dans certains milieux, on accusera peut-être l'agriculteur canadien de toujours revenir avec les mêmes demandes, de toujours répéter la même chose, mais c'est tout à fait dans l'ordre.

Lorsque nous avons des enfants, ils nous posent toujours les mêmes questions, ils reviennent toujours avec les mêmes demandes, tant et aussi longtemps qu'elles n'ont pas été accordées ou qu'on n'a pas satisfait leurs besoins bien légitimes.

Nous reviendrons à la charge aussi longtemps que notre administration n'aura pas pris les mesures nécessaires pour assurer aux producteurs des revenus raisonnables comme récompense de leur travail et de leur dévouement inlassable. La classe agricole canadienne s'est toujours dépensée pour produire les denrées nécessaires aux besoins de toute la population. Nous devons nécessairement revenir à la charge et réitérer nos revendications. C'est la raison de notre présence en cette enceinte.

On s'est mal expliqué, dans certains milieux, pourquoi les comtés ruraux ont voté pour le Ralliement créditiste. Monsieur le président, voici une des raisons: c'est que la voix de l'agriculture n'était pas suffisamment entendue dans notre Parlement, que nos réclamations ne trouvaient aucune réponse. C'est une des raisons principales pour lesquelles la population rurale a délégué à ce Parlement des personnes qui viendront faire entendre leurs revendications.

Je félicite ceux qui font des revendications en faveur des banques, en faveur des prêteurs. C'est leur droit de travailler dans ce sens, mais c'est également le nôtre de revendiquer des prix justes et raisonnables pour la classe agricole.

Il y a quelque temps, j'ai demandé à l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Olson) de bien vouloir nous dire s'il prendrait des dispositions visant à faire augmenter le prix du lait industriel au cours de la prochaine année financière, et la réponse a été excessivement brève: non. Alors, on ne peut espérer d'augmentations pour cette production, et n'ayant pas d'assurance de recevoir davantage, on ne pourra certes pas donner davantage. C'est pour cette raison que l'amendement proposé par l'honorable député de Shefford (M. Rondeau) est recevable.

Puisqu'on n'est pas capable de recevoir davantage, on n'est pas capable de donner davantage, et c'est pour cette raison qu'on s'oppose, d'une façon logique, il me semble, à ce que le taux d'intérêt soit augmenté sans savoir à quel taux on va le porter.

• (5.10 p.m.)

[Traduction]

**M. Danforth:** Nous, de l'opposition officielle, monsieur le président, approuvons l'amendement proposé par le député à notre gauche. Il propose que le taux d'intérêt demeure à 5 p. 100. A maintes reprises au cours du débat nous avons demandé au ministre de fixer un taux d'intérêt précis ou de nous indiquer la formule qu'il a l'intention d'employer à cette fin.

Les députés de notre parti cherchent à protéger les fermiers. Il a été prouvé assez clairement que ceux-ci ne peuvent obtenir des fonds à 5 p. 100. A moins que le texte du